



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 26/09/2024

**Séance du 19 septembre 2024**

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55  
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

*Étaient présents :*

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 8 incluse et à partir de la question n° 12), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 9), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 8 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 9), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 8)

*Secrétaire :*

Jamal Eddine LOUHKIAR

*Étaient absents :*

Mme Nadia GARNIER, Mme Karima ROCHDI

*Procurations de vote :*

Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 47), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 7 incluse)

**OBJET :** 71 - Plan écoles et crèches - Déconstruction et construction Ecole élémentaire Champagne et rénovation extension de Ecole maternelle Champagne - Choix du lauréat, attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

Délibération n° 007691

## Plan écoles et crèches - Déconstruction et construction Ecole élémentaire Champagne et rénovation extension de Ecole maternelle Champagne - Choix du lauréat, attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

**Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 2	03/09/2024	Favorable unanime

### Résumé :

Le projet de déconstruction et construction d'une nouvelle école élémentaire Champagne et rénovation extension de l'école maternelle Champagne vise à repenser l'intégralité du site scolaire en s'appuyant sur les échanges et les besoins exprimés lors de la démocratie participative.

Le Conseil Municipal du 25 septembre 2023 a arrêté le programme de l'opération et validé son lancement, pour un montant de travaux de 9 148 000 € HT.

Il convient à l'issue de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre de choisir le lauréat, d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre et d'autoriser Madame la Maire ou son représentant, à signer le marché correspondant. Il est proposé de retenir le projet présenté par l'équipe représentée par AACT+ pour un montant de travaux de 9 600 000 € HT.

### I - Contexte et objet de l'opération

Le projet de déconstruction / construction de l'école élémentaire Champagne et de réhabilitation et extension de la maternelle Champagne, qui s'inscrit dans le cadre du plan écoles et crèches, répond à plusieurs enjeux :

- repositionner le futur équipement en l'ouvrant sur le quartier de Planoise et en l'éloignant de la Route Nationale 57,
- rationaliser l'emprise au sol et les surfaces chauffées,
- avoir un ensemble de bâtiments exemplaires au niveau énergétique et environnemental,
- avoir un ensemble de bâtiments fonctionnels et confortables permettant ainsi de constituer une référence de l'école bisontine du 21<sup>ème</sup> siècle,
- aménager et végétaliser les cours de récréation.

### II - Projet

Le Conseil Municipal du 25/09/2023 a arrêté le programme de l'opération et validé son lancement pour un montant de travaux de 9 148 000 € HT, et un montant global d'opération de 13 600 000 € TTC Toutes Dépenses Confondues (TDC). Ce montant s'entend compris aménagement des cours d'écoles, et hors parvis d'accueil, relocalisation du terrain de sport existant, et panneaux solaires photovoltaïques.

Ce projet comprend :

- la construction d'une nouvelle école élémentaire Champagne et d'un restaurant scolaire commun aux écoles élémentaire et maternelle (430 m<sup>2</sup> pour la restauration, 2274 m<sup>2</sup> pour l'élémentaire), l'état général du bâtiment construit au début des années 1970 étant vétuste,
- l'augmentation de la capacité d'accueil à 70% des effectifs scolaires grâce à l'intégration d'une nouvelle restauration centrale avec un office en liaison froide, un service en self pour les élémentaires et à table pour les maternelles
- le réaménagement et l'extension sur 420 m<sup>2</sup> de l'école maternelle Champagne existante pour améliorer sa fonctionnalité et assurer une cohérence d'ensemble à l'échelle du site,
- le maintien de la capacité d'accueil de l'élémentaire et de la maternelle, et l'adaptation aux évolutions d'effectifs,
- le désamiantage et la déconstruction de l'ancien site abritant une partie de la maternelle (du haut), le restaurant scolaire et l'ancienne cuisine centrale ainsi que l'école élémentaire (total de 3131 m<sup>2</sup>).

L'aménagement des espaces extérieurs, en lien avec le plan de lutte contre les îlots de chaleur, porte sur :

- 2 000 m<sup>2</sup> de cours et 200 m<sup>2</sup> de préaux côté élémentaire,
- 1 000 m<sup>2</sup> de cours et 100 m<sup>2</sup> de préaux côté maternelle,
- 332 m<sup>2</sup> d'espaces logistiques (accès technique, stationnement dédiés au personnel, aire de retournement et zone de livraison).

### **III - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

Pour désigner le maître d'œuvre de l'opération, un concours de maîtrise d'œuvre a été organisé conformément aux articles L. 2125-1 2° et R.2162-15 à R.2162-26 du Code de la Commande Publique.

Le jury de concours de la phase candidature réuni le 15/12/2023 a retenu, sur la base d'un avis motivé, parmi les 66 dossiers présentés, les candidatures de :

- 1/ AACT+, 25000 Besançon
- 2/ Atelier Philippe Madec SAS, 75010 Paris
- 3/ LIEUX F.AU.VES, 69008 Lyon

Le jury de concours de la phase offre réuni le 24/05/2024 a examiné les trois projets remis selon les critères suivants :

1. Qualité fonctionnelle
2. Qualité architecturale, urbaine et paysagère
3. Compatibilité avec l'enveloppe financière allouée aux travaux
4. Qualité technique et environnementale
5. Stratégie réemploi
6. Respect des délais

A l'issue de cet examen, le jury a classé les projets remis par les trois candidats sélectionnés dans l'ordre suivant :

- 1/ AACT+
- 2/ Lieux F.AU.VES
- 3/ Atelier Philippe Madec SAS

Conformément à l'article R.2122-6 du code de la commande publique et au vu de l'avis motivé du jury, le pouvoir adjudicateur a décidé d'engager les négociations avec l'équipe AACT+. Cette négociation a porté sur les caractéristiques, les conditions d'exécution du marché et la prise en compte des observations du jury sur le projet.

A l'issue des négociations, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe représentée par le mandataire AACT+ pour un montant d'honoraires de 1 413 000 € HT ce qui, rapportés aux 9 600 000 € HT (valeur septembre 2023) de coût prévisionnel travaux du projet porté par le soumissionnaire, amène à un taux d'honoraires de 14,72 %. Ce montant s'entend compris aménagement des cours d'écoles, et hors parvis d'accueil, relocalisation du terrain de sport existant, et panneaux solaires photovoltaïques.

L'écart de 452 000 € HT entre le coût d'objectif travaux lors du lancement du concours et le chiffrage du projet qu'il est proposé de retenir s'explique par :

- des surfaces construites légèrement plus importantes que celles anticipées au programme (surfaces de circulation pour améliorer la fonctionnalité d'usage) ou induites par le projet (contraintes topographiques).

- la performance environnementale du projet proposée qui tend à l'exemplarité là où le chiffrage du programme repose sur un objectif de bonne qualité environnementale.  
Dans les études d'Avant-Projet Sommaire (APS) et Avant-Projet Définitif (APD), il sera développé différents scénarios pour aboutir au projet le plus pertinent et soutenable tant du point de vue environnemental, énergétique qu'économique.
- L'intention architecturale  
Les négociations menées avec le lauréat du concours ont permis de pointer différents axes de réécriture du projet susceptible de générer des optimisations sans impact sur les performances énergétiques et environnementales. Cela devra être expertisé en APS et APD.

*MM Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- choisit l'équipe représentée par le mandataire AACT+, comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction/construction d'une nouvelle école élémentaire Champagne et la rénovation/extension de l'école maternelle Champagne,
- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction/construction d'une nouvelle école élémentaire Champagne et la rénovation/extension de l'école maternelle Champagne à l'équipe représentée par le mandataire AACT+ pour un montant d'honoraires de 1 413 000 € HT,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), de l'Union Européenne, du Département du Doubs, de la Caisse d'Allocations Familiales et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseillers intéressés : 2

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Maire,



M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,  
Conseiller Municipal



Anne VIGNOT